

**Décision portant nomination du directeur de la
Caisse d'allocations familiale de la Réunion**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu l'article L.217.3 du Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu les articles R. 123-47-6, R. 123-47-10 et R. 217-9 du Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu Le décret du 22 novembre 2017 (JO du 23 novembre 2017) portant nomination de Monsieur Vincent Mazauric en qualité de directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales ;
- Vu l'offre publiée sur la bourse des emplois de l'Ucanss relative à la vacance du poste de directeur de la Caisse d'allocations familiales de la Réunion ;
- Vu l'avis du comité des carrières (article L 217-5 du code de la sécurité sociale) émis le 14 décembre 2018 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de la Réunion, en date du 16 janvier 2019 ;

DECIDE

Article 1 : Monsieur Frédéric TURBLIN, né le 16 septembre 1972 à TOULOUSE (31), est nommé dans les fonctions de directeur de la Caisse d'allocations familiales de la Réunion.

Article 2 : La présente nomination prend effet à compter du 1^{er} avril 2019.

Article 3 : Cette décision sera publiée sur le site Caf.fr.

Fait à Paris, le **25 JAN. 2019**



Vincent Mazauric